

**Délibération N° 2021-04**

**Les membres nouvellement élus et les trois personnalités extérieures désignées par le CNRS,  
la Métropole de Lyon et la Région Auvergne Rhône-Alpes,  
en séance du 29 janvier 2021  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Administratrice provisoire**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

**Prendent la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation des procès-verbaux des séances des 11 décembre 2020 et 7 janvier 2021**

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2021 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés, par 29 voix pour et 2 abstentions.

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Présents et représentés : 31

Fait à Lyon, le 29 janvier 2021

L'administratrice provisoire de l'Université Lyon 2

  
Nathalie DOMPNIER  


La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.